

COMMUNE DE SURBOURG

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juin 2023 à 19h30

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.
Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, GROSSHOLZ Christiane, LANG Anaïs, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absent excusé :

M. GERBER Rémi donne procuration à M. ROUX Olivier

Secrétaire de séance : Mme BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 18 + 1 procuration

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la séance du 13/04/2023
3. Affaires financières
 - Ouverture d'un accueil périscolaire le matin avant la classe
 - Cession de la parcelle n°80/29 section 26 (lieu-dit Pfistergarten)
 - Cession de la parcelle n°346 section 07 (lieu-dit Oben am Weg/Rue de la Paix)
 - Institution Sainte Philomène - demande de subvention pour un voyage scolaire
 - Informations
4. Ressources humaines :
 - Création d'un poste d'adjoint administratif non titulaire pour accroissement temporaire d'activité
 - Création d'un poste permanent d'adjoint administratif
 - Assurance statutaire : mandat d'étude au centre de gestion
 - Informations
5. Jury d'assises 2024
6. Réservoir de Surbourg – convention d'utilisation
7. Travaux de réhabilitation de l'école maternelle en maison de santé pluriprofessionnelle :
 - Résultats de l'appel d'offres
 - Informations
8. Affaires courantes
9. Divers

1/ 046-2023 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Cathie BASTIAN pour remplir cette fonction.

2/ 047-2023 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 avril 2023.

3/ AFFAIRES FINANCIERES

• 048-2023 : OUVERTURE D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE LE MATIN AVANT LA CLASSE

Le Maire informe qu'il est régulièrement sollicité par des parents pour des dérogations scolaires, aucune solution n'étant proposée pour l'accueil des enfants le matin avant la classe.

L'accueil périscolaire actuel, déclaré en cantine scolaire, ne permettait pas l'ouverture du matin.

A partir de la rentrée 2023, cet accueil sera possible de 7h00 à 8h00 avec l'ouverture du nouveau périscolaire.

Il fait part de la proposition de l'Alef, gestionnaire du périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'ouverture d'un accueil périscolaire le matin de 7h00 à 8h00
- **DECIDE** de participer aux frais de gestion
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document permettant l'exécution de la présente décision et notamment la convention de partenariat

- 049-2023 : CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE N°80/29 SECTION 26 (LIEU-DIT AUF DIE PFISTERMATT)

Le Maire informe qu'il a été sollicité par M. Schmitz Renaud pour l'acquisition d'environ 2,5 ares de la parcelle 80/29 section 26 jouxtant sa propriété.

Cette cession permettrait à la commune de réaliser un aménagement harmonieux sur l'ensemble des parcelles et garantir un entretien plus facile des terrains dont elle est propriétaire.

Madame SCHMITZ Nathalie, faisant partie de la famille, s'abstient de participer au débat et au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de céder environ 2,5 ares de la parcelle cadastrée section 26 n° 80/29 au lieu-dit « Auf die Pfistermatt » à M. SCHMITZ Renaud au prix de 500€/are
- **DIT** que les frais d'arpentage correspondant à cette opération seront supportés par l'acquéreur
- **DECIDE** que la cession sera conclue par acte administratif
- **AUTORISE** le Maire à poursuivre les démarches afférentes à ce processus de cession et notamment à signer l'acte administratif y afférent.

- **050-2023 : CESSIION DE LA PARCELLE N°346 SECTION 07 (LIEU-DIT OBEN AM WEG/RUE DE LA PAIX)**

Le Maire informe que la commune est propriétaire de la parcelle n°346 section 07 située au lieu-dit Oben am Weg/Rue de la Paix en zone UB/UJ.

Cette parcelle d'une contenance de 5,39 ares n'est pas viabilisée.

Vu son emplacement elle serait appropriée pour une construction d'une maison individuelle, la commune n'ayant pas de projet pour cette parcelle.

Il propose de la vendre.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de céder la parcelle cadastrée section 07 n° 346 au lieu-dit « Oben am Weg » d'une contenance 5,39 ares au plus offrant avec un prix plancher de 10 000€/are
- **DECIDE** de publier une annonce jusqu'au 15/07/2023 via les supports habituels de communication de la commune
- **DIT** que les frais de notaire seront supportés par l'acquéreur
- **AUTORISE** le Maire à poursuivre les démarches afférentes à ce processus de cession et notamment à signer l'acte de vente y afférent

- **051-2023 : INSTITUTION SAINTE PHILOMENE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'Institution Sainte Philomène de Haguenu sollicitant une participation financière pour un voyage scolaire en Belgique du 18 au 24 mai 2023.

Parmi les élèves participants, une élève est domiciliée à Surbourg.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 60 € pour l'élève domiciliée à Surbourg correspondant à 10€ par nuitée
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2023

- **DIVERSES INFORMATIONS**

- **Virement de crédits – Budget assainissement**: En 2021 SUEZ n'a pas facturé le remplacement de l'adjoint technique lors de ses congés annuels. Le paiement de cette prestation a été sollicité en 2023. Le montant était prévu au budget 2023 mais le compte était erroné.

EXPLOITATION					
Dépenses	Chapitre	Compte	BP 2023		
			Inscrit au 04/05/2023	A inscrire	DM
Charges à caractère général / Entretien et réparations – réseaux	011	61523	65 000,00 €	62 450,00 €	-2 550,00 €
Autres charges gestion courante / Charges diverses de la gestion courante	65	658	30 000,00 €	32 550,00 €	+2 550,00 €

- **Indemnités 2022 perçus par les élus:** Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

	Indemnités perçues au titre du mandat concerné		
	Indemnités de fonction perçues (brut fiscal)	Remb. de frais (kms, repas, séjour, ...)	Avantages en nature
Le Maire	24 083,16 €	0	0
Les Adjoints	9 402,90 €/adjoint	0	0

4/ RESSOURCES HUMAINES

- **052-2023 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF NON TITULAIRE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

En raison du départ de l'agent chargé de l'agence postale et de l'accueil de la mairie le 18 août 2023, la commune souhaite recruter un adjoint administratif dès le 15 juin 2023 afin d'anticiper son départ et permettre le chevauchement de deux personnes sur le même poste.

Le Maire propose de créer un poste non permanent basé sur l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 (accroissement temporaire d'activité) du 15 juin 2023 au 17 août 2023 inclus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet en qualité de contractuel.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 22,5/35^{ème}.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

- **053-2023 : CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

Le Maire informe le Conseil Municipal,

Le poste de gestion de l'agence postale et de l'accueil de la mairie est actuellement occupé par un agent dont le contrat prendra fin le 17/08/2023.

Afin de le remplacer à compter du 18/08/2023, il propose de recruter un adjoint administratif territorial sur un poste permanent à temps non complet à raison de 22,5/35^{ème}.

Le poste précédent (17,5/35^{ème}) sera supprimé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **DECIDE** de créer à compter du 18/08/2023 un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 22,5/35^{ème}.

- **054-2023 : ASSURANCE STATUTAIRE : MANDAT D'ETUDE AU CENTRE DE GESTION**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le Code des assurances ;
- Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique, notamment son article 8, 4°, g) ;
- Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
- Vu la délibération n°10/23 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 15 mars 2023 lançant la procédure en vue du renouvellement du contrat groupe d'Assurance Statutaire ;

Considérant que le Centre de Gestion du Bas-Rhin a compétence pour proposer aux collectivités territoriales et établissements publics un contrat collectif d'assurance statutaire qui garantit contre le risque financier lié à l'incapacité temporaire ou permanente de travail des agents. Les risques concernés sont, pour les agents CNRACL les risques maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, accident du travail et maladie imputable au service, maternité, temps partiel thérapeutique, décès ; et pour les agents IRCANTEC les risques maladie ordinaire, accident du travail et maladie imputable au service, maternité, et grave maladie.

Considérant que le Centre de Gestion propose l'opportunité de se voir confier le soin d'organiser, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics qui le souhaitent, une procédure de mise en concurrence de ces contrats d'assurances, cette procédure rassemblant de nombreuses collectivités du département.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **DECIDE** de rejoindre la procédure de consultation et de donner mandat au Centre de gestion du Bas-Rhin pour procéder à une demande de tarification pour son compte dans le cadre d'un marché public d'assurance groupe couvrant les risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL. : Décès, Accident du travail / Maladie contractée en service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office, Invalidité ;
- Agents non affiliés à la CNRACL. : Accident du travail / Maladie imputable au service, Grave maladie, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat de 4 ans, avec prise d'effet au 1er janvier 2024 ;
- Régime du contrat en capitalisation.

- **PREND ACTE** que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la Collectivité puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2024.

- **AUTORISE** le Maire à signer et transmettre toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **DIVERSES INFORMATIONS**

Le contrat de Mme WENDLING Fabienne, adjoint technique pour le nettoyage des locaux, s'est terminé le 31 mai 2023 et n'a pas été renouvelé, en commun accord avec les adjoints.

Elle est remplacée par Mme KÖRNER Mélanie qui a eu l'occasion d'effectuer un remplacement au mois de mai.

Le nouveau contrat est passé de 21h à 17h30/s, le nettoyage des locaux ayant été réparti différemment.

Mme GOETTMANN Catherine souhaite diminuer ses heures et passera à 22h/s.

Mme HUBER Myriam qui remplacera Mme CORDIER Sophie à l'agence postale et l'accueil de la mairie fera 22h30/s.

5/ JURY D'ASSISES 2024

CONFORMÉMENT à l'article 261 du code de la procédure pénale, trois personnes sont tirées au sort sur la liste électorale :

1. SCHAAF Denis Dominique
2. WAGNER Anaïs Catherine Elsa
3. KOWALEWSKI Mathieu Paul

6/ 055-2023 : RESERVOIR DE SURBOURG – CONVENTION D'UTILISATION

Le Maire informe que la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, dans le cadre de la compétence tourisme, finance un programme d'acquisition de matériel pour l'installation d'aires de pique-nique dans les communes. Un groupe de travail a été créé en ce sens, la commune y est représentée par M. Eric Bisselbach, conseiller municipal.

Le Maire propose d'aménager une aire de pique-nique près de la chapelle Notre Dame des Tilleuls sur le terrain non clôturé du réservoir de Surbourg, appartenant au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Communes du Canton de Sultz-Sous-Forêts (SIAEP).

Pour ce faire, il conviendra de signer entre les deux parties une convention de mise à disposition du terrain à titre gracieux. En contrepartie la commune s'engagera à entretenir les lieux en réalisant la tonte et le vidage des poubelles.

La convention sera établie pour une durée de 99 ans résiliable.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'utilisation telle que présentée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Communes du Canton de Sultz-Sous-Forêts (SIAEP)
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

7/ TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE EN MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

• Résultats de l'appel d'offres

AFFAIRE : POLE MEDICAL - SURBOURG				11/05/2023
RECAPITULATIF - suivant ouverture des plis du 17.03.23 + Complément désenfumage				
LOT	DESIGNATION DES OUVRAGES	ETS	P.I. HT €	BUDGET
1	TERRASSEMENTS / VRD PV MURS DE SOUTÈNEMENT PREFA FINITION GRES PV DALLES BETON FINITION ROUGE GRES <i>REMISE</i>	HERRMANN	14 550,00 7 643,00 633,00 -2 000,00	16 238,00
2	GROS ŒUVRE	LEON	21 233,50	20 131,00
3	SERRURERIE	SCHEIBEL	5 511,00	5 525,00
4	ELECTRICITE	MEYER	22 841,00	33 851,00
5	PLATRERIE / FP COMPLEMENT DESENFUMAGE	PLASTICA	31 288,50 14 132,50	36 778,00
6	SANITAIRE	ECS LAMBERT	16 398,00	20 250,00
7	CHAUFFAGE	ECS LAMBERT	11 827,50	42 250,00
8	CARRELAGE	DECK	3 584,00	4 618,00
9	MENUISERIE INTERIEURE	SCHALCK	18 198,50	25 429,00
10	REVETEMENT DE SOL	ALSACE PARQUETS	12 331,50	16 990,00
11	PEINTURE	LS2A	14 441,40	27 085,00
12	CLIMATISATION	C2T	26 010,34	28 250,00
13	DESENFUMAGE	SERVICE DU BATIMENT DU KOCHERSBERG	3 876 ,00	Non prévu
TOTAL TRAVAUX € HT			228 627,74	277 385,00

• Informations

Une lettre d'intention a été adressée à l'ARS pour présenter le projet de création d'une maison pluriprofessionnelle de santé avec une structure juridique appelée « Cisa ».

Ce type de structure permet d'obtenir des subventions pour la réhabilitation du bâtiment au niveau communal et pour son fonctionnement au niveau des praticiens.

Ci-dessous les professionnels qui ont signé cette lettre :

- Dr Mélanie Roth – Médecin généraliste
- Dr Manon Leitner – Médecin généraliste
- Dr Amandine Leitner – Médecin généraliste
- Dr Floriane Desmonière – Médecin généraliste (1 jour par semaine)
- Mme Céline Bisselbach – Psychologue
- Mme Bérangère Daguet – Diététicienne-Nutritionniste, formation dans le domaine de la nutrition du sportif (orientation vers le sport d'endurance).
- M. Nicolas Stemmer – Ostéopathe
- Pour le cabinet IDE :
 - Mme Sandrine Roussel
 - Mme Caroline Rebmman
 - Mme Hélène Jacquot (remplaçante)

Dès l'accord de l'ARS, les contrats pourront être rédigés et d'autres réflexions pourront être menées notamment pour le partage des différents cabinets de consultation ou pour le nettoyage des locaux.

8/ AFFAIRES COURANTES

- **056-2023 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « VERGERS ET JARDINS » DE SURBOURG – ACHAT D'EQUIPEMENT**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention formulée par l'association « vergers et jardins » de Surbourg pour l'acquisition d'un chapiteau au prix de 1000€TTC appartenant à l'association des pompiers de Surbourg rendue disponible après la cessation de son activité.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 200€ correspondant à 20% de la dépense TTC à l'association « vergers et jardins » de Surbourg pour l'acquisition d'un chapiteau
- **AUTORISE** le Maire à procéder au règlement de la somme et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif principal 2023

- **057-2023 : DESAFFECTATION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE**

En vue de la réhabilitation de l'ancienne école maternelle au 12 rue du Maréchal Leclerc en maison de santé pluriprofessionnelle, les locaux scolaires devront être désaffectés.

VU l'avis favorable du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Bas-Rhin,

VU l'avis favorable de Monsieur le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg en date du 23 mai 2023,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **DECIDE** de désaffecter les locaux scolaires situées au 12 rue du Maréchal Leclerc à compter du 01/09/2023
- **CHARGE** le maire d'exécuter la présente décision.

- **058-2023 : CHARTE ASSURANCE AXA**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la société AXA France souhaitant informer les habitants de Surbourg de son offre promotionnelle Complémentaire Santé « Ma Santé », Elle demande à la commune la mise à disposition d'un local pour tenir une réunion d'information publique.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des voix,

- **DECIDE** de mettre à disposition de la société AXA France une salle communale pour la tenue d'une réunion publique
- **AUTORISE** le Maire à signer la charte telle que présenté par la société AXA France

- **MODIFICATION PARCELLAIRE DANS LA TRANCHE 2 DU LOTISSEMENT LES VERGERS – INFORMATION**

Le CMCIC informe le conseil municipal que les possibles acquéreurs rencontrent des difficultés pour financer les parcelles telles que proposées initialement dans le permis d'aménager.

En effet, la situation d'accès au crédit est très difficile actuellement et la taille des parcelles proposées semble générer des coûts trop importants par rapport aux budgets des futurs acquéreurs.

Il envisage de réduire la surface de certaines parcelles ce qui permettrait de créer deux terrains supplémentaires. Les nouvelles parcelles auraient une surface équivalente à celles de la première tranche du lotissement ce qui réduirait implicitement leur coût. Il souhaite recueillir l'avis de la municipalité.

Le conseil municipal, à titre consultatif, donne un avis défavorable à cette proposition et se prononce pour rester sur le découpage tel qu'il a été approuvé dans le permis d'aménager initial.

- **TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU MARECHAL LECLERC**

Le Maire informe que les travaux avancent bien et finiront avec une semaine de retard par rapport au planning initial. La réouverture est prévue le 24 juin 2023.

La route sera entièrement barrée à partir du 12 juin pour l'aménagement du carrefour et la pose de l'enrobé, une large information auprès des habitants sera réalisée par voie de distribution, affichage et panneau pocket.

9/ DIVERS

- **Demande de la Société Casino** : le Maire informe que la société Casino cherche un local pour écaler l'implantation d'une supérette à Surbourg. En accord avec le propriétaire, il a proposé le local de l'ancien restaurant Au Soleil. Les investigations sont en cours.

- **APPMA** : L'association invite les membres du Conseil Municipal à son concours de pêche prévu le 3 juin 2023

- **Remerciements de Sœur Mathilde** : Monsieur le Maire fait part des remerciements de Sœurs Mathilde pour l'attention de la commune à l'occasion de son 85ème anniversaire

- **Dates à retenir** :

3-4/06 : Fête de la société de musique

17/06 : Fête des pompiers

17/06 : Concert gospel organisé par l'association Salama

21/06 : Fête de la musique organisée par les bénévoles de la bibliothèque

29/06 à 19h30 : Visite du nouveau bâtiment de l'école maternelle et périscolaire

08/07 : Nettoyage des abords de la salle des fêtes et déménagement de l'école maternelle.

Cordiale invitation aux élus et aux conjoints.

09/07 : Course des caisses à savons

14/07 : Un concours sur le thème du 14/07 sera organisé pour les enfants et exposé dans la salle des fêtes.

Préparation de la salle et tirage au sort du concours : le 14/07 à 10h00.

Comme chaque année les flyers seront à distribuer.

19/07 : Tournée pour l'évaluation du fleurissement

20/07 : Prochaine réunion du conseil municipal

30/07 : Fête Hippique

5,6,7/08 : Kirwe : 3 associations se partageront les trois jours (samedi : 2C4S, dimanche : comité des fêtes et lundi le l'USS).

Le Maire rappelle qu'il compte sur l'investissement et la présence de chacun afin de soutenir les associations dans leurs différentes manifestations.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance à 21h10.

Feuillet de clôture
Séance du 1^{er} juin 2023 à 19h30

Étaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.

Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, GROSSHOLZ Christiane, LANG Anaïs, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absent excusé :

M. GERBER Rémi donne procuration à M. ROUX Olivier

Points délibérés :

Numéro	Objet	Décision
046-2023	Désignation d'un secrétaire de séance	Approuvée
047-2023	Approbation du compte-rendu de la séance du 13/04/2023	Approuvée
048-2023	Ouverture d'un accueil périscolaire le matin avant la classe	Approuvée
049-2023	Cession d'une partie de la parcelle n°80/29 section 26 (lieu-dit Auf die Pfistermatt)	Approuvée
050-2023	Cession de la parcelle n°346 section 07 (lieu-dit Oben am Weg/Rue de la Paix)	Approuvée
051-2023	Institution Sainte Philomène - demande de subvention pour un voyage scolaire	Approuvée
052-2023	Création d'un poste d'adjoint administratif non titulaire pour accroissement temporaire d'activité	Approuvée
053-2023	Création d'un poste permanent d'adjoint administratif	Approuvée
054-2023	Assurance statutaire : mandat d'étude au centre de gestion	Approuvée
055-2023	Réservoir de Surbourg – convention d'utilisation	Approuvée
056-2023	Subvention à l'association « Vergers et Jardins » de Surbourg – Achat d'équipement	Approuvée
057-2023	Désaffectation des locaux de l'ancienne école maternelle	Approuvée
058-2023	Charte assurance AXA	Approuvée

La séance est close à 21h10.

Le Maire,
Olivier ROUX



La Secrétaire,
Cathie BASTIAN